

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**** SÉANCE du 13 AVRIL 2018 ****

Date de la convocation : 03/04/2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures, à la Mairie, sous la présidence de Mr POYEN Roger, Maire.

Conseillers présents : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECAGNY Philippe, DECEUVELAERE Frédéric, PADE Guillaume, DEHORNOY Lynn, Mme CAYEUX Violette
Mme BALZARELLI Sandrine, Mme HENOCQUE Mme SAINTYVES Amandine

Mr BAUCRY Nicolas donne procuration à Mr DECEUVELAERE Frédéric

Mme DUPONT Angélica donne procuration à Mme HENOCQUE Yveline

Mr PEGARD François donne procuration à Mr PADE Guillaume.

Secrétaire de séance : Néant

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire informe l'assemblée que la réunion de conseil est enregistrée.

1. Approbation de la réunion de conseil du 02 février 2018

Le compte rendu de la réunion de conseil du 02 février 2018 est approuvé à l'unanimité

2. Désignation de la secrétaire de séance

Aucun conseiller n'a été désigné secrétaire de séance

3. Vote des contributions aux syndicats

SIVU Lycée du Vimeu = 1 259.60 €

SIPPH = 1 630 €

SIVOM = 2 658.48 €

Après délibération, le conseil municipal accepte l'inscription au BP 2016 chapitre 65 le montant des différentes contributions énumérées ci-dessus.

4. Délibération renouvellement de la convention des jardins de la Bresle

Mr le Maire présente au conseil municipal le renouvellement de la convention avec les jardins de la Bresle pour effectuer les travaux de mise en valeur de la station d'épuration, débroussaillage du chemin entre la station d'épuration et l'ancien cabinet vétérinaire, nettoyage de la parcelle gauche du chemin menant à la station d'épuration et mise en valeur du chemin rouge – 4 passages – tonte et débroussaillage
Mr le Maire rappelle que cette convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'aide à la création d'emplois relatifs à l'entretien de l'espace et à la protection de l'environnement, cela dans le cadre d'un chantier d'insertion.

La participation de la commune s'élève à 6 606 €. Après délibération, le conseil municipal donne l'autorisation à Mr le Maire de signer cette convention. Le montant de cette participation sera inscrit au BP 2018 au chapitre 65.

5. Délibération choix du prestataire : diagnostic amiante

Mr le Maire informe que suite à la visite de chantier de l'architecte Thibault pour la réhabilitation de la salle polyvalente et la mairie, il faut établir des diagnostics amiante et plombs avant travaux ainsi qu'un diagnostic après travaux. Nous avons lancé une consultation pour ces diagnostics. Les sociétés Qualiconsult, Veritas et Dekra ont répondu à cette consultation.

QUALICONSULT

Diagnostic de la salle polyvalente

Honoraires : 480 € TTC

Analyses : 72 € TTC par prélèvement (environ 30 prélèvements) soit 2 160 € TTC

Déplacement : 144 € TTC

Effectuer un croquis si pas de plan : 60 € TTC par croquis effectué

Soit un montant total TTC sans croquis : **2 784 €**

Diagnostic de la mairie

Honoraires : 1 140 € TTC

Analyses : 72 € TTC par prélèvement (environ 50 prélèvements) soit 3 600 € TTC

Déplacement : 144 € TTC

Effectuer un croquis sa pas de plan : 60 € TTC par croquis effectué

Soit un montant total avec croquis (3 croquis minimum, mairie, logement, école) = **5 064 €**
TTC.

VERITAS

Diagnostic de la salle polyvalente et la mairie

Honoraires : 2 160 € TTC

Analyses : 60 € TTC par prélèvement (30 prélèvements) soit 1 800 € TTC

Déplacement : 0 €

Croquis : 0 €

Soit un montant total TTC pour la salle polyvalente et la mairie : **3 960 € TTC**

DEKRA

Diagnostic de la salle polyvalente et la mairie

Honoraires et analyses comprises : **1 629.60 € TTC**

Déplacement : 0 €

Croquis : 0 €

Après délibération le conseil, à deux votes contre et onze pour, choisit le devis de la société Veritas

6. Délibération : éclairage public rue Saint Hilaire et rue de l'Isle

Mr le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 29 juin 2017, le conseil municipal avait demandé pour les années à venir des études technico financières afin de pouvoir rénover l'ensemble du parc d'éclairage public avec la technologie LEDS permettant d'effectuer d'importantes économies énergétiques. Le conseil municipal souhaitait chaque année renouveler par quartier le parc d'éclairage public.

Mr le Maire propose donc au conseil municipal le projet de remplacer cette année les 17 points lumineux de la rue Saint Hilaire et 11 points lumineux rue de l'Isle par des points lumineux à LED. La gamme des points lumineux serait identique à celle de la RD 1015

Il est proposé au conseil de baisser l'intensité de l'éclairage la nuit de la même façon que la RD 1015.

Pour rappel :

- Allumage de l'éclairage public à 21h00 : 100 % soit 0% de baisse
- De 21h00 à 23h00 : 80 % soit 20 % de baisse
- De 23h00 à 04h00 : 50 % soit 50 % de baisse
- De 04h00 à 06h00 : 80 % soit 20 % de baisse
- De 06h00 à l'extinction de l'éclairage : 100 % soit 0 % de baisse

Ces réglages seront formalisés en usine. Toutes modifications entraineront une facturation par point lumineux équivalent à 20 € H.T. à la commune.

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 8 843.34 € pour la rue Saint Hilaire et de 6 244.37 € pour la rue de l'Isle, la part revenant à la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal de reporter sa décision, car il souhaite avoir tous les devis pour chaque rue.

7. Vote du compte administratif 2017 du budget principal, du compte de gestion du percepteur et affectation du résultat

Mr le Maire laisse la présidence à Monsieur Mainnemarre, 1^{er} adjoint.
Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues : 961 687.67 € réalisées : 626 508.94 €

Recettes prévues : 961 687.67 € réalisées : 703 288.16 €

Soit un solde d'exécution de : + 76 779.22 €

L'excédent de fonctionnement cumulé : + 376 632.89 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 212 850 € réalisées : 113 140.39 €

Recettes prévues : 212 850 € réalisées 157 975.69 €

Soit un solde d'exécution de : 44 835.30 €

L'excédent d'investissement cumulé : 91 831.36 €

L'assemblée vote à 10 voix pour et deux abstentions le compte administratif 2017

Le compte de gestion retrace à l'identique les opérations financières du compte administratif, l'assemblée vote à onze voix pour et deux abstentions le compte de gestion 2017

Affectation du résultat sur le budget primitif 2018

Considérant que **seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération** d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice en fonctionnement : + 76 779.22 €

Résultats antérieurs reportés en fonctionnement : + 299 853.67 €

Résultat à affecter (76 779.22 € + 299 853.67 €) = 376 632.89 €

Affectation en réserves en investissement (article 1068) = 150 000 €

Report en fonctionnement article R002 (376 632.89 € - 150 000 €) = 226 632.89 €

Affectation en investissement : + 91 831.36 €

L'assemblée décide, à deux abstentions et onze pour d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2017

8. Vote des taxes locales

Le montant total du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget communal s'élève à 213 783 €. Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales qui sont les suivantes :

Taxe d'habitation :	18.39 %
Taxe foncière :	22.65 %
Taxe foncière non bâti :	43.62 %
CFE :	18.36 %

9. Vote du budget principal 2018

Mr le Maire donne lecture des propositions de dépenses et recettes inscrites au budget précédemment examiné par la commission des finances qui s'est réunie le lundi 09 avril 2018.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme De 875 237 €

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 424 850 €

Le conseil municipal décide à cinq voix contre, quatre pour et quatre abstentions de rejeter ces propositions budgétaires

Considérant que le budget primitif n'a pas été voté Monsieur le Maire, reporte les points 10 et 11 de cette séance et passe aux informations diverses.

12. Informations

Augmentation des tarifs de la cantine

Mr le Maire informe le conseil municipal que la société Virta augmente le prix de repas à compter du mois de septembre 2018. Le prix du repas est actuellement de 3.50 €, il coûtera 3.52 € au 1er septembre 2018. Cette augmentation sera prise en charge par la commune.

Compensation de charges salariales

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la communauté de communes du Ponthieu Marquenterre l'informant que Mr BELPAUME François est intégré dans les effectifs de cette communauté. La commune de Bouvaincourt sur Bresle qui composait l'ex SIER NORD VIMEU, l'article 97 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 stipule que lorsqu'un fonctionnaire est nommé dans un emploi d'une collectivité ou d'un EPCI autre que la collectivité ou l'établissement d'origine, la collectivité qui emploie l'agent est exonérée des charges sociales afférentes à la rémunération du fonctionnaire pendant une période de 2 ans. Pendant cette période, les charges continuent d'être liquidées et versées aux organismes de sécurité sociale par la collectivité d'accueil qui est remboursée par la collectivité d'origine. En conséquence, nous recevrons un titre de recette à payer à la communauté de communes du Ponthieu Marquenterre sur la base de calcul suivante : montant des charges sociales trimestrielles au prorata du nombre d'habitant de chaque commune qui composait l'ex SIER NORD VIMEU.

Retour du tribunal administratif

Mr le Maire informe le conseil que Mr D L a déposé une requête au tribunal administratif d'Amiens en date du 06 avril 2016 concernant la prime de 13ème mois. L'audience s'est déroulée le 23 mars 2018, la commune était représentée par l'avocat Maître Quennehen. La conclusion de cette audience est que la requête est rejetée sur le fond. Nous attendons le compte rendu détaillé de cette audience.

Dissolution du SIAM

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté de dissolution du SIAM a été pris en date du 30 mars 2018. Le syndicat est dissous à compter du 31 mars 2018 à minuit. Les agents administratifs sont placés en surnombre pendant un an et rattachés administrativement à la commune de Béthencourt sur Mer. Le maintien en surnombre peut se traduire par une dispense totale de travail effectif de la part des agents. Le paiement des salaires et charges afférents à cette prise en charge, la commune de Béthencourt sur Mer perçoit une participation financière des 5 autres communes membres de ce syndicat en fonction de la population de chaque commune.

À l'issue de la période de placement en surnombre, les agents sont pris en charge par le centre de gestion pendant 5 ans. Le centre de gestion, perçoit une contribution de la part des six communes membres qui composaient le SIAM. Cette participation est calculée au prorata de la population de chaque commune.

Concernant l'actif et le passif : À la fin de l'exercice 2017 le compte administratif et compte de gestion font apparaître les résultats suivants :

Dépenses en fonctionnement : 552 741.26 €

Recettes en fonctionnement : 397 359.16 €

Solde : - 155 382.10 €

Pas de dépense ni de recette d'investissement.

Au 31 décembre 2016 il y a avait un excédent cumulé de 184 479.72 €

Au 31 décembre 2017 un déficit de - 155 382.10 €.

Excédent de 2016 : 184 479.72 € moins 155 382.10 € de déficit de 2017 = 29 097.62 €.

De cette somme, il convient de déduire les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif 2018 engagées et réalisées au cours du 1er trimestre 2018 dont notamment celles inhérentes aux frais de personnel. Tous éléments de l'actif et du passif non répertoriés dans le présent arrêté seront répartis entre les communes membres au prorata de la population municipale en vigueur au 1er janvier 2018.

Rentrée scolaire 2018-2019

Mr le Maire informe le conseil municipal que suite au conseil d'école en date du 06 avril 2018, et du sondage transmis aux parents pour connaître leur avis sur le planning scolaire à la rentrée de septembre 2018 étant donné que les TAP ne seront plus pris en charges par la CCVS. Le sondage fait clairement apparaître que les parents souhaitent revenir à la semaine à 4 jours avec le mercredi libéré, donc plus de TAP. Sur 45 réponses 5 pour les 4 jours ½, 39 pour les 4 jours et 1 sans opinion. Mr le Maire devra donc revoir les emplois du temps de certains agents.

Installation d'un distributeur de pain

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un distributeur à pain va être installé près de fontaine place Franck Grattenois dans les prochains jours. Ce distributeur sera enlevé si la boulangerie viendrait à ouvrir. C'est la seule solution trouvée à ce jour, malgré plusieurs recherches, pour remédier au manque de commerce. Une communication sera faite à la population.

Installation d'un nichoir à effraie

Mr le Maire informe le conseil municipal que le nichoir à effraie a été installé le 31 mars dans le clocher de l'église.

Départ de la secrétaire de Mairie-remerciement

Avant de lever la séance permettez-moi de dire quelques mots pour le départ de notre secrétaire de mairie. Depuis trois ans et demi, Madame Gaudry vous avez été pour moi une précieuse collaboratrice. Vous m'avez assisté avec beaucoup de professionnalisme. Vous avez mis en œuvre les décisions municipales prises dans cette salle avec dévouement. Vous avez su gérer les ressources humaines quand cela était nécessaire. Vous avez été rigoureuse dans toutes les tâches administratives et autres. Vous avez eu un grand sens des responsabilités Vous avez été douée de facilités relationnelles et vous avez fait preuve de pédagogie auprès de nos administrés grâce à votre écoute accrue et grâce aussi à votre sourire. Je pourrais encore évoquer d'autres compliments mais je vais arrêter là. C'est pour tout cela que je tiens à vous remercier sincèrement pour ces trois ans et demi de travail en commun.

Je n'aurais qu'un reproche à vous faire c'est que vous nous quittez.

Merci

La séance est levée à 20h11

Vu l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la décision n° 00843 rendue le 2 décembre 1977 par le Conseil d'État.

Nous Roger POYEN, Maire de Bouvaincourt-sur-Bresle, avons rédigé et procédé à l'affichage du présent compte-rendu.

Le 19/04/2018

